seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

HANDICAP MDPH77

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Seine-et-Marne offre aux personnes en situation de handicap et à leur famille, un accueil et un accompagnement personnalisés. Elle propose un accès unique aux droits et aux prestations, évalue les besoins, conseille et oriente les publics.

Un guichet unique d'accès aux droits

La loi du 11 février 2005 (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&categorieLien=id) port ant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en place dans chaque département d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Chaque MDPH est conçue comme un **guichet unique** d'accès aux droits et prestations en faveur des personnes en situation de handicap.

Pour répondre à toutes les questions liées au handicap, la MDPH est associée au Département de Seine-et-Mar ne, aux services de l'Etat, à l'Agence régionale de Santé, aux organismes de protection sociale, à la Mutualité fr ançaise et aux associations représentatives des personnes handicapées.
La MDPH **fédère** les différents acteurs du domaine du handicap**au niveau départemental**.

La MDPH est chargée de l'instruction et de l'attribution des aides et prestations suivantes:

- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- la prestation de compensation du handicap (PCH),
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
- la carte mobilité inclusion (CMI) invalidité, priorité et/ou stationnement,
- l'orientation médico-sociale,
- l'orientation et la formation professionnelle,
- les aides liées à la scolarité.

L'évaluation des besoins et l'attribution des aides

Le droit à compensation du handicap correspond à une ou plusieurs aides destinées à l'amélioration de la vie q uotidienne et sociale des adultes et des enfants handicapés.

L'évaluation de la situation et des besoins de la personne en situation de handicap est au cœur du droit à comp ensation.

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

Dans une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle, l'équipe de la MDPH envisage tous les aspects de l a situation de la personne : facteurs personnels et environnementaux, éléments scolaires ou professionnels, élé ments médicaux, etc. obstacles et facilitateurs aux activités et à la participation à la vie sociale…

Elle s'efforce de tenir compte du projet de vie de la personne pour une meilleure proposition d'accompagnemen t adapté.

Comment faire une demande d'aide ?

Pour obtenir un dossier de demande d'aide, plusieurs options sont possibles :

- via le site internet de la MDPH77,rubrique « dossier de demande »(https://www.mdph77.fr/fr/dossier-de-demande),
- par téléphone : **01.64.19.11.40** ;
- par courrier : Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne, 16, rue de l'Aluminium, 77543 Savigny-Le-Temple Cedex.

Il est également possible de retirer un dossier auprès :

- de la maison départementale des solidarités (MDS),
- du centre communal d'action sociale (CCAS),
- ou du pôle d'autonomie territorial (PAT).

À la réception du dossier, le service d'instruction de la MDPH vérifie que celui-ci est complet et recevable.

Le dossier doit contenir les 4 pièces de recevabilité obligatoires suivantes :

1. une photocopie de la pièce d'identité du demandeur,
2. le formulaire de demande(s) daté et signé,
3. un justificatif de domicile datant de moins de 12 mois,
4. le certificat médical de moins de 12 mois.

Dans le cas contraire, la MDPH signale au demandeur les pièces manquantes. Attention : ces pièces obligatoire s doivent être au format .pdf pour une demande en ligne.

Pour plus de détails, consulter le Guide pratique pour les personnes en situation de handicap

À LIRE

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

DÉPLIANTS

Présentation de la MDPH77

Chef de files des solidarités, le Département soutient les personnes en situation de handicap et leur famille à travers sa Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Dans ce dépliant consacré à la MDPH77, découvrez toutes les informations pratiques pour notamment remplir, constituer et déposer un dossier MDPH.

TÉLÉCHARGEMENT	PDF - 612.95 KO

GUIDES

Guide pratique du handicap

Ce guide constitue un nouvel outil pour simplifier vos démarches. Votre Département met tout en œuvre pour faciliter le quotidien des Seine-et-Marnais en situation de handicap. Leur et accueil et leur accompagnement sont au cœur de nos missions : la Maison départementale des personnes handicapées constitue ainsi un guichet unique pour toutes leurs démarches.

L'Assemblée départementale a choisi de se rapprocher davantage de ces usagers que leur handicap peut éloigner des travailleurs sociaux et des dispositifs auxquels ils ont droit. Nous avons ainsi créé des « pôles autonomie territoriaux » (PAT) sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, pour répondre au plus

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

près des besoins...

TÉLÉCHARGEMENT PDF - 15.68 MO

- Préfecture d'Île de France, DIRECCTE de Seine-et-Marne (http://idf.direccte.gouv.fr/Seine-et-Marne)
- Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (https://www.education.gouv.fr/)
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) (http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-DDCS)
- Agence régionale de la santé d'Île de France (https://www.iledefrance.ars.sante.fr/)
- Caisse des allocations familiales de Seine-et-Marne (http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/accueil)
- Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne (https://www.ameli.fr/seine-et-marne)
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (https://www.cnsa.fr/)
- ViaTrajectoire, un service public pour une orientation personnalisée (https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/)

Créé le: 22/06/2020
- Mis à jour le : 12/08/2020

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT